

OUTIL DE PLANIFICATION FINANCIÈRE POUR LA COLLECTE DE FONDS

INFORMATION SUR LES REÇUS FISCAUX

Médecins Sans Frontières (MSF) Canada peut délivrer un reçu pour la plupart des dons de 10 \$ ou plus. Veuillez noter que l'[Agence du revenu du Canada \(ARC\)](#) dispose de règles régissant le moment où une personne ou une entreprise doit recevoir un reçu pour un don. En tant qu'organisme de bienfaisance canadien enregistré, MSF doit se conformer strictement à ces règles. Veuillez cliquer sur ce lien pour accéder au site web de l'ARC.

Voici quelques réponses à des questions fréquemment posées:

I. Puis-je offrir des reçus fiscaux lors de mon événement?

MSF peut généralement produire un reçu fiscal pour don de bienfaisance si le montant donné est de 10 \$ ou plus. Sachez qu'il existe des règles entourant l'admissibilité d'un donateur pour recevoir un reçu. MSF doit avoir le nom complet du donateur, le montant du don, l'adresse et le numéro de téléphone ou l'adresse courriel afin de produire un reçu fiscal. Veuillez utiliser le [formulaire de promesse de don](#) ou le [formulaire de don](#) individuel pour enregistrer les informations des donateurs.

II. Les dons individuels sont-ils admissibles à un reçu fiscal?

Oui, tout don individuel pour lequel un donateur ne tire aucun avantage (c.-à-d. que le donateur ne reçoit pas d'article tangible ni avantage en retour) est admissible à un reçu fiscal. Le montant minimum pour l'admissibilité à un reçu est de 10 \$. Le reçu fiscal sera délivré à la personne qui a fait le don.

III. J'ai organisé un événement. Suis-je admissible à un reçu fiscal?

MSF est heureuse de fournir des reçus fiscaux aux personnes ou entreprises si le don est fait à partir de leurs propres revenus. Si vous recueillez de l'argent auprès de certains individus et que vous transférez ensuite le montant à MSF, les directives de l'ARC indiquent que vous n'êtes pas admissible à un reçu pour ce don. Si toutefois vous avez fait un don personnel à partir de vos propres revenus lors de votre événement, nous serons heureux de vous envoyer un reçu pour ce montant.

IV. Certains donateurs ont fait des dons en espèces, comment puis-je vous envoyer cet argent?

Si vous agissez à titre de collecteur de dons auprès des donateurs pendant votre événement, vous pouvez envoyer un chèque du montant recueilli avec un formulaire de promesse de don (qui devrait indiquer pour chaque donateur le nom complet, le montant du don, l'adresse, le numéro de téléphone ou l'adresse courriel) au plus tard 30 jours après la tenue de votre événement. Il est de votre responsabilité de fournir une liste complète et lisible des donateurs sur le formulaire de promesse de don. Aucun reçu fiscal ne sera délivré aux donateurs admissibles tant que le formulaire de promesse de don n'aura pas été soumis.

V. Quand est-il impossible pour MSF de délivrer des reçus fiscaux?

Les directives de l'ARC stipulent que les personnes ou les entreprises ne peuvent obtenir de reçu fiscal pour don de bienfaisance si elles ont reçu quelque chose en échange de leur don. Par exemple, si une

personne achète une toile lors d'une vente aux enchères silencieuse, elle n'est pas admissible à un reçu de MSF car elle a obtenu la toile.

VI. Quand vais-je recevoir mon reçu fiscal?

Depuis janvier 2020, MSF produit un reçu fiscal consolidé pour les dons uniques et mensuels au mois de février pour l'année d'imposition précédente, et ce dans le but de gagner en efficacité. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter notre équipe de relations avec les donateurs.

VII. Lors de l'organisation de l'événement, j'ai engagé des dépenses. MSF est-elle en mesure de soutenir certaines dépenses? Puis-je obtenir un reçu fiscal pour le montant de mes dépenses?

Aucun reçu fiscal ne peut être délivré pour couvrir les coûts de l'événement ou d'autres dépenses administratives engagées par l'organisateur de l'événement. Chaque organisateur d'événement a la responsabilité d'établir un budget et de le gérer de manière appropriée. Vous pouvez utiliser l'exemple de budget ci-dessous pour gérer les recettes et les dépenses de votre événement.

Budget de l'événement

A. RECETTES PROJÉTÉES

Ventes de billets:	_____	\$
Tirage:	_____	\$
Vente nourriture/boissons:	_____	\$
Promesses de don:	_____	\$
Autres revenus:	_____	\$
TOTAL:	_____	\$

EXEMPLE

Vente de billets:	100\$
Tirage:	0\$
Vente de nourriture et de boissons:	50\$
Promesses de don:	700\$
Autres revenus: commandite de 1 000\$ de la boulangerie locale	1,000\$
TOTAL:	1,850\$

B. DÉPENSES PROJÉTÉES

Salle/locations:		
Impression (billets, etc.):		
Nourriture/boissons:		
Publicité:		
Autres dépenses:		
TOTAL	_____	\$

EXEMPLE

Salle/locations	75\$
Impression (billets, etc.):	25\$
Nourriture/boissons:	0\$
Publicité:	100\$
Autres dépenses:	0\$
TOTAL:	200\$

C. REVENUS ANTICIPÉS POUR MSF

(A moins B est égal à C): _____ \$

EXEMPLE

1,850\$-200\$= 1,650\$

Si vous avez des questions supplémentaires, veuillez nous contacter avant votre événement afin que nous puissions approfondir le sujet davantage.

Tous les chèques et dons peuvent être envoyés par la poste à:

Médecins Sans Frontières (MSF) Canada
À l'attention de : Coordonnateur de la collecte de fonds communautaire
551 rue Adelaide Ouest, Toronto, Ontario, M5V 0N8
Canada